## *Adhésion* 2022-2023

Rappel: 66% de déduction fiscale (Exemple: pour un PE échelon 5, la cotisation revient à 44 euros)
Si non imposable, remboursement par crédit d'impôts.

NOM - PRÉNOM
NOM DE NAISSANCE
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE PERSONNELLE

Pour plus de simplicité,
syndiquez-vous en ligne:
14.snuipp.fr

	INSTIT PE CLASSE NORMALE					PE HORS CLASSE				PE CLASSE EXCEPTIONNELLE					AUTRES SITUATIONS		
Echelon	Instit Adjoint	PE Adjoint	Direction 1 à 4 classes Coordonnateur – IMF Adjoint spécialisé	Direction 5 à 9 classes Conseiller pédagogique	Direction 10 classes et + Direction spécialisée	Adjoint	Direction 1 à 4 cl. Coordonnateur – IMF Adjoint spécialisé	Direction 5 à 9 cl. Conseiller péda.	Direction 10 cl. et + Direction spécialisée	Echelon cl. Exceptionnelle	PE adjoint	Direction 1 à 4 cl. Coordonnateur – IMF Adjoint spécialisé	Direction 5 à 9 cl. Conseiller péda.	Direction 10 cl. et + Direction spécialisée	Disponibilité, congé parental PES	Etudiant (M1, M2), Assistant d'Education, EVS, AVS	
1	NSTI	PE classe normale				PE hors classe				PE classe exceptionnelle				110	20		
2		110	127	131	135	178	191	196	200	1	221	238	243	245			
3		130	141	145	148	192	206	210	214	2	234	251	256	260			
4		135	145	149	152	206	220	224	228	3	246	264	268	273	Retra	aité-e :	
5		139	149	153	157	221	235	240	245	4	264	281	286	291	pension≤1800€		
6		145	152	161	163	235	249	254	258	1er ch		301	305	310	[ :	110	
7		152	166	169	171	242	258	265	266	2e ch	295	312	317	321	Pensio	on>1800€	
8	125	164	177	179	181					3e ch	310	327	332	336	] :	125	

NOUVEAU : une réduction de 5 % sera automatiquement appliquée si vous choisissez le prélèvement automatique.



☐ PAIEMENT COMPTANT (espèce ou chèques : 1 à 6 chèques possibles)
☐ PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT : - 5 %
Remplir le mandat SEPA au verso.
Les prélèvements s'effectuent de octobre à juin inclus. Nombre de prélèvements mensuels par défaut : 9 (possibilité de choisir le nombre de mensualités, cf au verso).

175

187

131

139

186

199

212

191

204

193

207

MONTANT TOTAL DE VOTRE COTISATION .....

La Section départementale du Calvados du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le Syndicat national. Je demande à la Section départementale de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des Commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06.01.1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Section départementale du Calvados du SNUipp -12 rue du Colonel Rémy - 14 000 CAEN.

## SE SYNDIQUER? UNE VRAIE BONNE ÎDÉE. POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES. SE SYNDIQUER, C'EST Utile Interprése de la cotication sont remboursés sous forme de criédit d'impôt.

## Sans syndiqué-es, Pas de syndicats!

Si le SNUipp-FSU est le premier syndicat dans les écoles du Calvados et de France grâce au vote de la profession, c'est du nombre de ses adhérents qu'il tire sa force et son poids, face à l'administration et au gouvernement quel qu'il soit. Nous vous invitons à participer de façon citoyenne à la vie du SNUipp-FSU en le rejoignant.

Plus nombreux, Plus forts, Plus efficaces : se syndiquer, un acte essentiel!

## UNIQUEMENT POUR UNE NOUVELLE ADHÉSION ou UN CHANGEMENT



- Si vous optez pour la première fois pour ce mode de paiement, complétez le bulletin d'adhésion et le formulaire ci-dessous, joignez un RIB et faites parvenir le tout au SNUipp-FSU14, 12 rue du colonel Rémy 14000 Caen

Vous n'aurez pas à le remplir l'année prochaine, sauf avis contraire de votre part : un courrier vous est envoyé en septembre pour vous informer du montant et du renouvellement de votre cotisation.

- Pour toute modification de compte bancaire, il faudra obligatoirement remplir à nouveau ce formulaire et fournir le nouveau RIB.
- Les prélèvements commenceront le 30 octobre et prendront fin au plus tard le 30 iuin.

Par défaut, le nombre de mensualités est de 9. Si vous préférez un nombre de mensualités différent, ENTOUREZ VOTRE CHOIX :

1 2 3 4 5 6 7 8

	MANDAT DE DEÉLÈVEMENT CEDA					
	MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA SNUipp-FSU14					
Référence unique du mandat						
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (NOM DU CREANCIER) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (NOM DU CREANCIER).						
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :						
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,						
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.						
Veuillez compléter les champs mai						
Votre Nom	*					
	Nom / Prénoms du débiteur					
Votre adresse	*					
	Numéro et nom de la rue					
	*					
	Code Postal Ville					
	*					
	Pays					
Les coordonnées	*					
de votre compte	Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)					
	Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)					
lom du créancier SECTION SNUipp-FSU14						
	Nom du créancier					
	Identifiant créancier SEPA					
	12 rue du Colonel Rémy					
	Numéro et nom de la rue					
	1 4 0 0 0 CAEN					
	Code Postal Ville					
	FRANCE					
	Pays					
Type de Paiement	Paiement récurrent / répétitif					
Signé à	igné à					
0: ( )	Lieu Date					
Signature(s)	*Veuillez signer ici					
Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque						